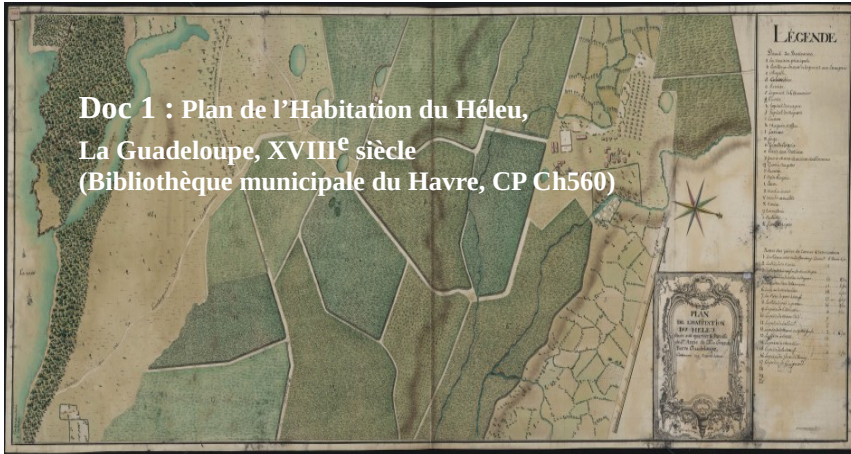


La vie des esclaves sur la plantation du Héleu à Sainte Anne en Guadeloupe



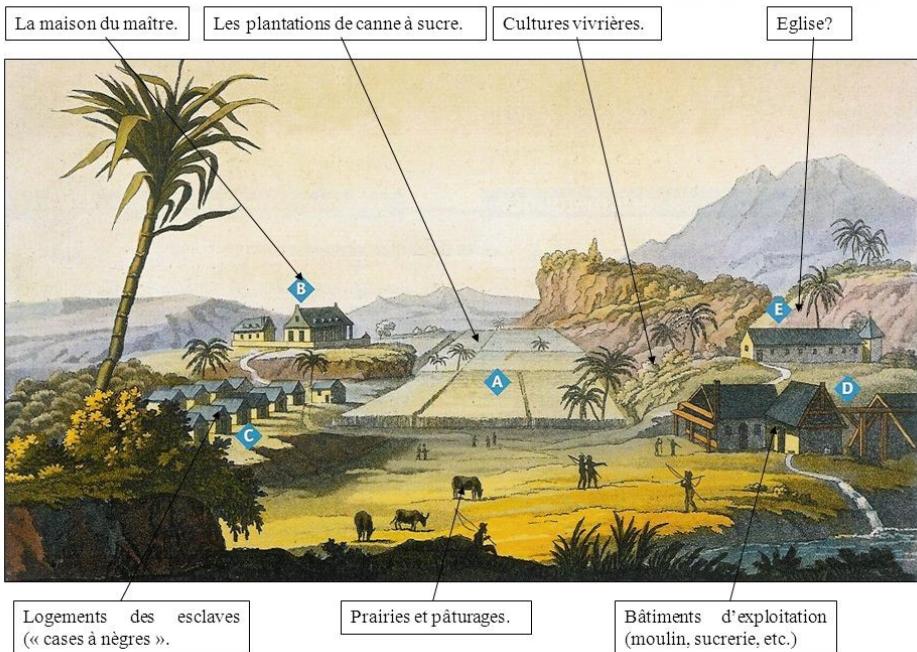
Doc 1 : Plan de l'Habitation du Héleu, La Guadeloupe, XVIII^e siècle (Bibliothèque municipale du Havre, CP Ch560)



Doc 3: « La figure des moulins à sucre », estampe extraite de César de Rochefort, *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique*, 1681, Reinier (Rotterdam), Bibliothèque municipale du Havre, 37.374

Doc 2 :

L'esclavage : un décor principal : la plantation sucrière (planche de l'Encyclopédie, 1751-1772) :



Sur une plantation, l'esclave est considéré comme un outil. Les conditions de vie et de travail sont difficiles et sont déterminées par un objectif de rentabilité. La plupart des esclaves travaillent «au jardin», c'est-à-dire aux champs. En plus des travaux aux champs, les esclaves doivent aller chercher l'herbe pour nourrir le bétail. Parfois même leur travail continue la nuit, notamment dans la sucrerie. Ces conditions de travail expliquent la forte mortalité sur les plantations. Les deux premières années en Amérique tuent autant que la traversée de l'Atlantique.

Consigne : Observe et lis les informations des docs puis réponds par vrai ou faux aux affirmations suivantes.

Une plantation sucrière est uniquement l'endroit où habite le propriétaire et sa famille :.....

Une plantation sucrière est constituée exclusivement de champs de canne à sucre :

Une plantation sucrière est une vaste exploitation agricole composée de champs, de logements mais aussi de bâtiments agricoles (parcs à bestiaux...) et de bâtiments industriels (sucreries, moulins...) et qui nécessite la présence de nombreux esclaves et de nombreux animaux :.....

Consigne : Manipule la reproduction du dénombrement des esclaves sur la plantation du Héleu à la Guadeloupe (document côté 49 Z108) et aide-toi de la transcription en français contemporain pour répondre aux questions suivantes.

1) À qui appartenait la plantation sucrière du Héleu (**titre du document**) ?

.....

2) Combien y avait-il d'esclaves au Héleu en 1804 (**dernière page du livret**)?

.....

3) Combien y avait-il de **commandeurs**, c'est à dire d'esclaves, souvent métis (« rouges ») et chargés par le planteur de la surveillance et du contrôle du travail des esclaves (**page 1**) ?

.....

4) Sur la **page 1 du livret**, retrouve le prénom de l'esclave de 12 ans qui était un « **esclave à talent** » car il était tonnelier :

.....

5) Sur la **page 3**, quelle était la fonction de l'**esclave Frédéric âgé de 12 ans** ?

.....

6) Sur la **page 4**, retrouve la ligne correspondant à l'esclave Désirée, âgée de 58 ans, puis explique pourquoi elle ne travaille plus :

.....

7) Un **esclave « marron »** (parce qu'il fait du marronnage, c'est à dire qu'il se cache) est un esclave qui s'est enfui de la plantation et qui très souvent finit par être rattrapé. Sur la **page 9**, retrouve le prénom de l'esclave de 58 ans qui est revenu de marronnage impotent (avec un handicap) :

.....

8) **page 6** : Comment expliquer que les esclaves Cyprien, Victor et Cyprien soient estropiés (mutilés) ? Entoure la ou les bonnes réponses parmi les propositions suivantes :

a) Conformément au Code Noir (en vigueur depuis 1685), le planteur leur a infligé des sévices (punitions) corporels pour avoir désobéi ou pour s'être enfuis.

b) Ils se sont blessés en travaillant dans la sucrerie (où la canne à sucre était plongée dans dans des chaudières) ou la purgerie (bâtiment où les esclaves devaient enlever la mélasse qui ne cristallise pas du reste du sirop de sucre).

9) Les 372 esclaves de la plantation du Héleu ne parlaient pas tous la même langue. Entoure la bonne réponse parmi les explications suivantes.

a) Les esclaves de la plantation ne parlent pas la même langue car ceux qui sont nés en Afrique ne sont pas tous originaires du même royaume africain et parlent donc des dialectes différents.

b) Les esclaves n'avaient pas le droit de parler sur la plantation.

c) Les esclaves avaient la langue coupée lorsqu'ils arrivaient dans la plantation.

10) Parcours la colonne des prénoms attribués aux esclaves par le planteur ou son **régisseur** (personne qui dirigeait la plantation au nom du propriétaire qui parfois vivait en France métropolitaine) puis réponds par vrai ou faux aux affirmations suivantes :

a) Les prénoms attribués aux esclaves sont tous des prénoms africains :

b) Les prénoms attribués aux esclaves sont tous des prénoms chrétiens issus de la Bible :